

Concertation préalable : projet ZAC du Parc Industriel du District Nord

Le District Urbain de Développement projeté, dénommé le Parc Industriel de Développement Polyvalent ou créant une Zone d'aménagement Concertée (ZAC) de projet inscrit dans le schéma de développement économique et industriel du parc industriel qui entrera à son tour en subvention.

Par délibération du conseil communautaire du 8 novembre 2017, le conseil a approuvé l'intention de créer une nouvelle Zone d'aménagement Concertée (ZAC) « concertation préalable préalable » afin de créer un espace d'activités professionnelles et artisanales de 85 ha, situé au sein des anciennes carrières de Tritteling (District Nord) et de l'ancien site de l'usine de Tritteling (District Nord) et de l'ancien site de l'usine de Tritteling (District Nord). Cette ZAC a été créée avec un objectif de développement économique et industriel pour favoriser la concertation préalable et l'investissement immobilier et l'emploi.

Le conseil communautaire du DUF a donc décidé le 21 mars 2021 de confirmer l'intention de créer la ZAC « concertation préalable » du Parc Industriel du District Nord, ainsi que les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement, sur une superficie de 85 ha environ, situés sur le territoire communal de l'aménagement.

Dans le cadre de la procédure de création de la ZAC, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées continueront à être associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet, selon les modalités de concertation préalable suivantes :

- création d'une adresse email dédiée pour la remise des observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées : **CONCERTATION_ZAC-TRITTELING@DUFCC.COM**
- présentation de l'acte dans la presse,
- organisation d'un rendez-vous public ou d'une vidéo publique ou d'une conférence publique,
- mise à disposition des rapports d'étude dans les locaux du DUF, au 101 et à l'adresse de leur établissement
- mise à disposition d'un café pour les observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dans les locaux du DUF.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'habitants, associations locales et autres personnes concernées de prendre connaissance du projet, les éléments d'information sont consultables et téléchargeables en ligne.

Page mise à jour le 31 mai 2021

EN SAVOIR +

- Services Habitants
Mairie de Tritteling
37000 Tritteling
- Horaires d'ouverture
Du lundi au jeudi : 9h 00h / 17h 17h
Vendredi : 9h 12h
- Contact prise de rendez-vous
du 03 57 21 13 88
ou du 03 57 21 13 00
ou du 03 57 10 22 52
- Contact email
URBANISME@DUFCC.COM

TELECHARGEMENTS

- DIAGNOSTIC
- CONCERTATION PREALABLE DU DISTRICT NORD : CONTEXTE ET ENJEUX
- DELIBERATION DU DUF MARS 2021



Maison de Justice et du Droit

Formation	
Emploi	
Petite enfance	
Urbanisme	
Gestion du droit des sols	
Aides à la rénovation des logements	
Documents d'urbanisme	
Enquêtes publiques, concertations, mises à disposition	
PLU de Cérange	
Mise à disposition projet création ZAC Cérange	
Concertation préalable projet ZAC du Parc Industriel du District Nord	
PLU de Tritteling - MS?	
Très Haut Débit	
Système d'Information Géographique	

ANNEXE 1 :

ANNEXE 1 A

Date de convocation : 22/03/2021
Date d'affichage : 07 AVR. 2021



**DISTRICT URBAIN
de FAULQUEMONT**
Communauté
de Communes

Délibération n° 2 du Conseil Communautaire Séance du 31 mars 2021

*Le trente et un mars de l'an deux mille vingt et un, à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni
à CRÉHANGE, sous la présidence de Monsieur François LAVERGNE*

Nombre de conseillers

En exercice : 59
Présents : 47
Absents : 12
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 7
Votants : 54

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Luc BALLASSE ; Patrick BONNET ; Micheline FICKINGER ; Gwladys FOLSCHWEILLER ; Corinne GEORGES-HAMAN ; Etienne LAURENT ; Charlotte LOUIS ; Patrice NIMERSKERN ; Suzanne THIELEN ; Pierre THILL ; Daniel ROTH

POUVOIRS : Luc BALLASSE à Gérard SCHWARZ ; Gwladys FOLSCHWEILLER à Christian ZWIEBEL ; Corinne GEORGES-HAMAN à Clément LEBLEU ; Etienne LAURENT à François LAVERGNE ; Charlotte LOUIS à Isabelle BUGOT ; Suzanne THIELEN à Emmanuel THIRY ; Daniel ROTH à Nathalie DREXLER

ABSENT : Jonathan SZABLEWSKI

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

CRÉATION DE LA ZAC INTERCOMMUNALE DU PARC INDUSTRIEL NORD

Objectifs poursuivis – Modalités de concertation

Rapporteur : François LAVERGNE

Par délibération du conseil communautaire du 8 novembre 2017, il a été décidé d'approuver l'intention de créer une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) intercommunale à vocation industrielle, artisanale et de services, d'une superficie prévisionnelle de 83 ha, situées sur les territoires communaux de Tritteling-Redlach, Faulquemont et Pontpierre. Ce projet s'inscrit en effet dans la poursuite du développement économique et d'extension vers le nord de l'actuel Parc Industriel, créé à compter des années 1970 sur les communes de Faulquemont puis de Pontpierre et qui arrivera à court terme à saturation, dans le cadre d'une procédure de ZAC.

Les études de faisabilité et d'impact ont été réalisées et la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Grand-Est a émis un avis réservé avec recommandations sur l'étude d'impact le 28 octobre 2019. Elle estime pour l'essentiel la consommation foncière trop ambitieuse, notamment au regard des objectifs de la réduction de l'artificialisation des terres agricoles et naturelles inscrits dans le SRADDET de la Région Grand-Est approuvé entre-temps (janvier 2020). Aussi, je vous propose de réduire le périmètre de la future ZAC intercommunale du Parc Industriel Nord, à la superficie cohérente d'une opération d'aménagement de 36 ha environ, située au lieu-dit Goldenholz sur le territoire communal de Faulquemont.

Dans le cadre de la procédure de création de la ZAC et en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, doivent continuer à être associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20210407-DE2-310321-DE
Date de télétransmission : 07/04/2021
Date de réception préfecture : 07/04/2021

Maître d'ouvrage



Maître d'œuvre



Mandatitaire



AMENAGEMENT DE LA ZAC DE TRITTELING

Analyse de l'état initial et définition des principaux enjeux urbains

Mai 2018

ANNEXE 1 B



Parc Industriel du District Nord

CONTEXTE ET ENJEUX



Photo du site à aménager sur la voie d'accès à Sionne - FAULQUEMONT des terrains

Le District Urbain de Faulquemont souhaite disposer de nouvelles capacités d'accueil économique à vocation industrielle.

Le Parc Industriel du District Nord consiste en une extension du parc industriel existant pour accueillir des activités sur des parcelles de grande superficie, qui pourront par la suite faire l'objet de découpage à la demande.

Le projet initial portait sur un périmètre de 83 hectares. La surface, a été considérée comme trop importante par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale).

La nouvelle zone présente une surface d'environ 36 ha. Le périmètre a été réduit d'environ 57 %.

Une nouvelle délibération du Conseil Communautaire a été prise le 31 mars 2021.



Vue depuis le site sur la voie d'accès

1 Enjeux et contraintes



- Plusieurs enjeux et contraintes sont à prendre en compte :
- o L'accès principal à la zone s'effectue par l'échangeur de Tritteling,
 - o La desserte des futures plateformes devra se faire dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité,
 - o La topographie déterminante pour l'insertion paysagère et la nécessité de gérer les eaux pluviales,
 - o Les gestion des vues et des transitions avec l'espace naturels ou agricole,
 - o Le maintien des boisements et la reconstitution des haies,
 - o Des liens sont à créer entre l'existant et ce projet afin d'assurer la cohérence au sein du parc industriel,
 - o La présence d'un ligne HTA aérienne.

2 Le droit du sol

Le PLU de Faulquemont fait l'objet d'une procédure de révision générale.

Actuellement le secteur d'étude est classé en zone 2AU du PLU.

La révision devra intégrer le développement du parc industriel dans le règlement graphique, écrit, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation qui définissent les principales orientations d'aménagement à respecter.



DÉPARTEMENT Moselle (57)

COMMUNES de Tritteling-Kedlach
et de Faulquemont

ANNEXE 2

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : ZAC intercommunale
de TRITTELING

Lieu de la concertation : Hôtel Communautaire
du District Urbain de Faulquemont
1 allée René Cassin - 57370 Faulquemont
36 rue de Gœuc - 57370 Faulquemont

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : la création de la ZAC intra
communale à vocation industrielle,
artisanale et de services située sur les
territoires communaux de Tritteling-Redlach
et de Faulquemont.

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ Conseil Communautaire du DUF
en date du 8 novembre 2017
je soussigné(e) ⁽²⁾ François Lavenex Président du District
> Urbain de Faulquemont (DUF)
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Faulquemont

signature

, le 4 mai 2018



(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

OBSERVATIONS DU PUBLIC

This form is a large sheet of blue-lined paper intended for public observations. It features a prominent diagonal line running from the top-left corner to the bottom-right corner. The paper is otherwise blank, with faint ghosting of text visible through the paper from the reverse side. The ghosted text includes the words "OBSERVATIONS DU PUBLIC" at the top, "QUESTIONNAIRE" in the middle, and "NOM" and "ADRESSE" at the bottom, suggesting a questionnaire form.

ANNEXE 3

Elaboration du dossier de création de la ZAC de Faulquemont

Objet : Réunion de concertation
Date : Jeudi 16 décembre à 15h
Lieu : District Urbain de Faulquemont

District Urbain de Faulquemont :

- *Jean Paul SCHMITT, DGS du District Urbain de Faulquemont*

SEBL :

- *Alexandre MULLER- SEBL - mandataire*

Groupement d'étude :

- *Charles TURBELIER- L'Atelier des Territoires – Paysagiste Urbaniste – turbelier@atelier-territoires.com*

Nombre de personne : 4

Compte rendu rédigé par Charles TURBELIER, interlocuteur principal du maître d'ouvrage pour cette mission - 2 pages

L'ensemble des documents et différentes pièces seront transmis au mandataire, l'Atelier des Territoires, qui se chargera de les redistribuer à qui de droit.

Attention : Toutes les observations contenues dans le présent compte-rendu seront considérées comme acceptées si aucune remarque ou réserve écrite n'est présentée avant ou lors de la prochaine réunion

Réunion de concertation dans le cadre de la réalisation du dossier de création de la ZAC de Faulquemont

Le Directeur général des services introduit la réunion de concertation :

- Les objectifs économiques de la ZAC.

Le bureau d'études l'Atelier des Territoires présente les projets de Zac :

- Eléments de diagnostic,
- Les enjeux,
- Les scénarii d'aménagement,
- Perspectives et images de référence

Le temps des questions / réponses

1. **Question / remarque** : l'évolution du périmètre de la ZAC de 83 à 36 hectares a été conditionné par la consommation du boisement au centre ?

Réponse : Non, la réduction a été justifiée par une consommation trop élevée de terres agricoles.

2. **Question / remarque** : Connait-on les entreprises qui vont venir s'installer sur cette zone ?

Réponse : Non, l'objectif de la ZAC est de mettre en place une procédure permettant la création et la viabilisation de la zone dans la perspective de proposer des terrains immédiatement disponibles pour l'accueil d'entreprises industrielles, artisanales et/ou de services.

3. **Question / remarque** : Les terrains issus de la réduction de la ZAC seront-ils conservés en agricole ?

Réponse : Les terrains hors du périmètre de ZAC conserve la même destination du sol qu'actuellement. Les terrains sont actuellement en zone agricole et ils le resteront.

ANNEXE 4

**PROJET DE ZAC
INTERCOMMUNALE DU
PARC INDUSTRIEL NORD
À FAULQUEMONT**

**RÉUNION
PUBLIQUE DE
CONCERTATION**

DATE

**Jeudi 16 décembre 2021
à 15h00**

LIEU

Hôtel Communautaire

**DUF-District Urbain de Faulquemont
1 allée René Cassin à Faulquemont**

EN SAVOIR+

WWW.DUFCC.COM

Affiché le :



**Les projets
économiques
de votre
territoire vous
intéressent ?**

**Francois
LAVERGNE
Président du
DUF
vous convie**

**Ouverte
à tous**

**Venez
nombreux !**



BPI France Salon de l'agriculture

Faulquemont

RL Parc industriel : réunion publique jeudi

Par **Le Républicain Lorrain** - 12 déc. 2021 à 18:23 - Temps de lecture : 1 min

Le District urbain de Faulquemont (DUF) organise une réunion publique de concertation avec la population le jeudi 16 décembre à 15 h à l'hôtel communautaire (grande salle), 1 Allée Cassin à Faulquemont. Cette réunion publique est ouverte à toute personne intéressée par le sujet : l'extension du parc industriel du district nord.

Plus d'informations sur le site : www.dufcc.com

Economie

Industrie



ANNEXE 6

